

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal

N° de résolution ou annotations

**Mardi 30 août 2022, 19 h, au bâtiment de services du parc
des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de : M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1
M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2
M. Dominic Morin, Conseiller du district 3
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

En l'absence de : M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme France Fortier.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx et de la directrice aux affaires municipales et greffière, Mme Caroline Nadeau.

**1. Résolution 243-08-2022
Ouverture de la séance**

À 19 h 01, la mairesse Mme France Fortier, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

**2. Résolution 244-08-2022
Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

SUIVI

3. Mot du conseil municipal

FINANCES

4. Adoption des comptes

GREFFE

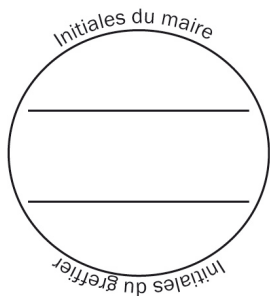
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 août 2022

URBANISME

7. Deuxième projet de résolution (PPR) visant à autoriser la construction d'un logement d'appoint et d'un garage pour l'immeuble situé au 79, rue du Calvaire
8. Demande d'addenda au PIIA 2022-0001 pour le 10 rue du Cap
9. Demande de PIIA 614-11 pour des travaux à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente au 15, rue St-Georges
10. Demande de PIIA 614-11 pour des travaux à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente au 55, rue du Solidago
11. Demande de PIIA 840-18 pour l'agrandissement d'un bâtiment principal à l'intérieur de la zone de contraintes visuelles au 354, rue Auclair

LOISIRS

12. Dépôt - Offre de stage à l'UQTR pour l'année 2023



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

13. Désignation d'un élu responsable de l'organisation et l'animation de la Table ronde de la jeunesse, dans le cadre de la « Journée internationale de la démocratie » en collaboration avec la Maison des Jeunes La Barak
14. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse
15. Demande d'initiative citoyenne - Festival de La Vitrine Végé
16. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté – Marché aux puces de Matinée Frimousses
17. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté – Le Défi familial des Hautes Terres

TRAVAUX PUBLICS

18. Autorisation lancement d'appels d'offres automne 2022
19. Désignation de signataires - Autorisation de travaux - École Trivent 3
20. Travaux de mise à niveau du sentier de la Montagne à 2 têtes (PSSPA) au CRDHT

RESSOURCES HUMAINES

21. Confirmation d'emploi de Mme Karine Daigle à titre d'agente de communication, régulier, à temps plein
22. Embauche de Isabelle Renaud à titre de technicienne comptable, poste régulier, à temps plein

APPROVISIONNEMENTS

23. Acquisition d'un véhicule VUS d'urgence pour le service de la sécurité publique
24. Acquisition d'un VTT de sauvetage hors route pour le Service de la sécurité publique
25. Adjudication de contrat à l'entreprise Drolet inc. - Branchement École Trivent 3
26. Mandat pour la mise à jour du plan d'intervention

SÉCURITÉ PUBLIQUE

27. Rapport annuel an 6 - schéma de couverture de risque

PÉRIODE DE QUESTIONS

28. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

29. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

3. **Résolution 245-08-2022**
Mot du conseil municipal

Les membres du conseil prennent la parole.

FINANCES

4. **Résolution 246-08-2022**
Adoption des comptes

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

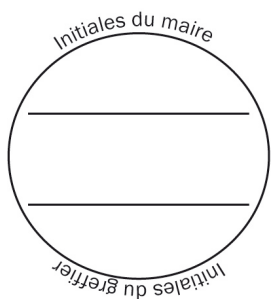
Il est résolu :

- De recevoir les comptes produits en date du 30 août 2022 d'une somme de 1 024 315.01 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

EFFETS PRÉSENTÉS DU 30 AOÛT 2022

A.T.P.A.-Chapitre du Québec

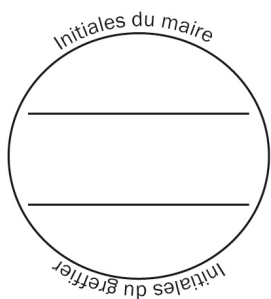
264.44 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

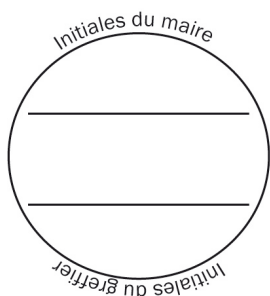
Abattage de la capitale inc.	3 265.29 \$
Adobe inc.	113.89 \$
AECOM Consultants Inc.	2 868.63 \$
Air liquide Canada inc.	651.41 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	223.82 \$
Amazon	11.49 \$
Annie Lizotte	1 000.00 \$
Apple	4.59 \$
Aréo-Feu ltée	12 279.34 \$
Armatures du Québec 2008 Enr.	287.38 \$
ARPO Groupe Conseil	758.84 \$
Article promotionnel Daniel Dupuis	150.39 \$
Asphalte Lagacé Ltée	518.91 \$
Association du quartier Saint-Georges	2 700.00 \$
Association Québécoise du Loisir Municipal	1 057.78 \$
Atelier d'Usinage Chauveau Inc	2 454.15 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	672.28 \$
Audrey Girard	260.00 \$
Autobus Rowley inc.	11 911.33 \$
Bell Mobilité Cellulaire	866.03 \$
Béton sur mesure inc.	356.42 \$
Boivin & Gauvin Inc	2 673.17 \$
Bruno Barré	1 000.00 \$
Bureau en gros	29.88 \$
BZ INC.	4 773.76 \$
BZ INC.	178.21 \$
C.T.M. Québec inc.	71.28 \$
Canac	2 143.99 \$
Can-Explore inc.	15 176.70 \$
Carrières Québec Inc	1 144.51 \$
Caty Boily	50.00 \$
CCAQ	282.15 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-Appalaches	1 447.77 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

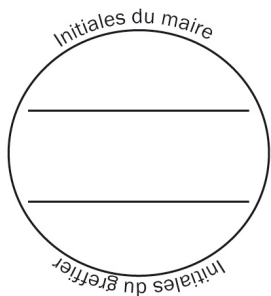
Centre récréotouristique des Hautes-Terres	5 261.26 \$
Cercle des Fermières de Ste-Brigitte-de-Laval	60.00 \$
Cindy Lagacé	1 000.00 \$
Cindy Lagacé	1 000.00 \$
Clé Dynamique Serrurier	313.88 \$
CLIMPRO INC.	793.33 \$
Club Canin les 4 pattes en folie	200.00 \$
CMP MAYER INC	3 018.10 \$
COMBEQ	172.46 \$
CONFIAN	310.66 \$
Construction Bernard Carignan inc.	1 000.00 \$
Construction CRD inc.	1 000.00 \$
Construction CRD inc.	1 000.00 \$
Construction CRD inc.	1 000.00 \$
Construction CRD inc.	1 000.00 \$
Construction CRD inc.	1 000.00 \$
Construction CRD inc.	1 000.00 \$
Construction Richard Chabot inc.	1 000.00 \$
Coopérative nationale de l'information indépendante	14.89 \$
Côté Fleury	155.16 \$
Créapub Design	43.39 \$
CTB TRIATHLON BEAUPORT	2 379.98 \$
CTM Québec inc.	13 662.96 \$
CUMMINS EST DU CANADA INC.	1 551.93 \$
Dan électrique inc.	2 459.32 \$
Déneigement Daniel Lachance inc.	10 102.00 \$
Desjardins Auto Collection	136.57 \$
Diffusion culturelle SBDL	45 000.00 \$
Diffusion Solutions Intégrées inc.	457.60 \$
Distribution sports et loisirs G.P. inc.	1 530.31 \$
Djembé Québec	600.00 \$
Dollarama S.E.C.	692.50 \$
Écogestion solutions	4 656.49 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

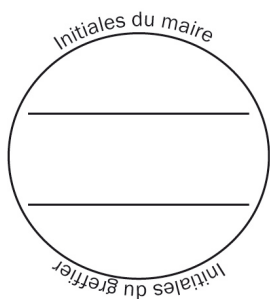
École nationale des pompiers	171.31 \$
Eddynet inc.	269.16 \$
ELC Service technique	21 399.14 \$
Emco Ltée	9 611.45 \$
Employé # 229	245.21 \$
Employé # 302	635.63 \$
Employé # 541	353.29 \$
Employé # 541	1 206.84 \$
Employé # 586	375.00 \$
Employé # 656	38.45 \$
Employé # 791	27.90 \$
Employé #757	34.19 \$
Employé #795	483.89 \$
Encan International	200.00 \$
Englobe Environnement inc.	3 340.26 \$
Entandem	506.97 \$
Entreprises Gonet B.G. inc.	26 627.91 \$
Entretien Commercial A.M. inc.	9 658.50 \$
Équipement Médical Rive Nord	56.92 \$
Eurofins EnvironeX	1 803.99 \$
Fondaction CSN 06840	1 923.10 \$
Fonds des pensions alimentaires	1 140.66 \$
Fonds d'information sur le territoire	275.00 \$
Fournitures de bureau Denis	833.31 \$
FrancoType-Postalia Canada Inc.	3 449.25 \$
Garda World	327.04 \$
GDX Ventes Inc.	113.15 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	251.13 \$
Gestion d'événements Gestev Inc	336.10 \$
Givesco	312.46 \$
Groupe Akifer inc.	4 473.68 \$
Groupe Conseil CHG inc.	8 009.74 \$
Groupe financier AGA inc.	1 155.40 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

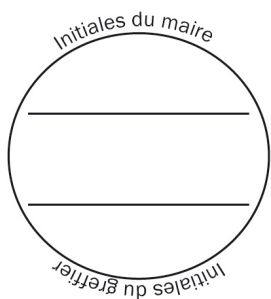
Groupe Négotel inc.	627.79 \$
Groupe Pub Action	563.38 \$
Hydraulique J.L. Inc.	863.18 \$
Hydro Québec	44 307.82 \$
IGA 8162	511.47 \$
INTERCAR INC.	346.65 \$
Karine Bilodeau	767.10 \$
Kermesse Québec	970.00 \$
Laboratoires d'expertises de Québec ltée	2 730.66 \$
LANB Excavation Terrassement 9173-8484	4 655.34 \$
L'Ange Gardien Ford	138.65 \$
L'ARSENAL	1 869.15 \$
L'Arsenal	109.91 \$
LE DOC DES PORTES Inc.	285.37 \$
Le Groupe A&A	403.70 \$
Le Réseau d'information Municipale du Québec	373.67 \$
Léa Parent Painchaud	200.00 \$
Les Constructions Francois Roberge inc	1 000.00 \$
Les Constructions Francois Roberge inc.	1 000.00 \$
Les Constructions Francois Roberge inc.	1 000.00 \$
Les entreprises L.T.	509.05 \$
Les Entreprises La Québécoise	25 293.35 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos inc.	605.88 \$
Les Gazons Tessier	1 340.61 \$
Les huiles Desroches inc.	14 326.57 \$
Les interventions en activité physique et bien-être Tonus	2 835.00 \$
Les Pétroles Irving inc.	67.31 \$
Les produits Opti-max inc.	1 135.76 \$
Les Valves et Pompes René Levesque	1 751.07 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	502.20 \$
L'Industrielle Alliance Groupe Financier	88 496.27 \$
Louis Bourque, ingénieur	695.60 \$
Lydia Simpson	709.79 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

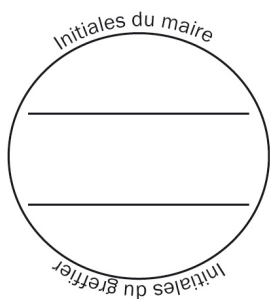
M. Lemieux inc.	481.25 \$
Mack Ste-Foy	323.61 \$
Macpek Inc	1 373.11 \$
Macpek Inc	(165.77) \$
Magasin Latulippe inc.	244.27 \$
Maison des Jeunes La Barak	830.00 \$
Mallette	3 679.20 \$
Martin Brown	741.59 \$
Mathieu Thérien	1 000.00 \$
Maude Ladouceur	1 000.00 \$
MEC Consultants inc.	1 248.81 \$
Mécanique J. Clair	731.38 \$
Medimage inc.	382.62 \$
Melissa Vachon	1 126.36 \$
MESSER CANADA INC.	194.40 \$
Michaël Drouin	1 000.00 \$
Michel Giroux	100.00 \$
Michèle Poulin	1 000.00 \$
Microsoft	1 038.92 \$
Ministre du Revenu du Québec	190 489.47 \$
Mireille Bélanger	560.00 \$
Municipalité de Lac Beauport	3 472.83 \$
Neilson Larrivée	1 862.69 \$
Noémie Drolet Boniface / Antoine Bouchard	1 000.00 \$
OBV Charlevoix Montmorency	9 005.93 \$
Ogé	4 259.83 \$
Orizon mobile	2 052.47 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	70.36 \$
Paiements Payfacto Inc.	80.36 \$
Panavidéo	269.85 \$
Paul Samson	579.57 \$
Pause-café Soleil inc	224.20 \$
Peinture Jacques Drouin inc.	297.70 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	192.88 \$
Philippe Héon	1 739.94 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	513.55 \$
Pierre Moffet	25.00 \$
Pluritech Ltée	10 991.61 \$
POGZ	34.15 \$
Postes Canada	974.03 \$
PUROLATOR INC.	1 479.06 \$
Receveur Général du Canada	80 168.50 \$
Régulvar	572.01 \$
Restaurant Le Lavalois	598.04 \$
RPM-AUDIO.COM	240.19 \$
S.S.Q. Groupe financier	10 962.92 \$
Sani Charlevoix inc.	1 276.22 \$
Sani John Inc.	1 069.18 \$
Sani Orléans inc.	37 573.71 \$
Sani-Terre Environnement inc.	66 338.17 \$
SCFP	3 360.20 \$
SCFP - Section locale 5187	3 002.65 \$
Services-conseils Aqua Ingenium inc.	5 675.26 \$
Shell Fleet Plus	8 762.50 \$
Signalisation Lévis inc.	900.25 \$
Sinto Inc	932.27 \$
SINTRA INC.	5 508.23 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	217.00 \$
Société protectrice des animaux de Québec	2 643.50 \$
Société québécoise d'information juridique	17.25 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc.	656.32 \$
Station-Service Alpin inc.	20.13 \$
Subway	98.84 \$
Syndicat des pompiers et pompières du Québec	1 672.56 \$
Terrassement G.M.C. Inc.	3 219.30 \$
THOMASSIN CARL	500.00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Tim Hortons	9.79 \$
Toromont Cat (Québec)	7 849.57 \$
Union des municipalités du Québec	8 377.59 \$
Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale	192.55 \$
USD Global inc.	4 789.64 \$
Vega Media	880.00 \$
Ville de Québec	25 840.57 \$
Vira Nikitchenko	1 000.00 \$
Voltec Ltée	4 919.28 \$
William Scully Itée/Ltd	49.79 \$
WP Engine	85.11 \$
WSP Canada inc.	10 462.73 \$
Wurth Canada Limited	551.14 \$
Xylem Canada company	957.87 \$
Total des effets présentés au conseil du 30 août 2022	1 024 315.01 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

GREFFE

Résolution 247-08-2022

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022

Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier

Il est résolu :

- D'adopter et signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

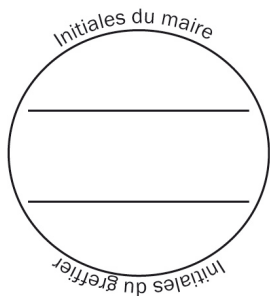
Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

6. Résolution 248-08-2022

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 août 2022

Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Il est résolu :

- D'adopter et signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 août 2022;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon,
M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et
Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

URBANISME

7. Résolution 249-08-2022

Deuxième projet de résolution (PPR) visant à autoriser la construction d'un logement d'appoint et d'un garage pour l'immeuble situé au 79, rue du Calvaire

Considérant qu'une demande visant à autoriser la construction d'un logement d'appoint et d'un garage;

Considérant que présentement, l'immeuble consiste en une résidence unifamiliale isolée et qu'il s'agit d'ailleurs du seul usage résidentiel autorisé à la zone HA-2;

Considérant que l'objectif visé par la construction d'un logement d'appoint implanté de la manière proposée (et non conforme au règlement de zonage) est de pouvoir y loger une personne à mobilité réduite. Le logement, entièrement au niveau rez-de-chaussée et adjacent au garage (à agrandir) permet une mobilisation sécuritaire et à l'abri des intempéries du véhicule au logement. De plus, cette configuration facilite l'aspect bigénérationnel de l'immeuble puisqu'il s'agit d'un projet familial;

Considérant que l'usage complémentaire ne vise que les activités de service et non de vente au détail

Considérant qu'il s'agit d'un projet admissible en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI);

Considérant que la demande vise à reconnaître la gestion de la mixité des usages commerciaux et résidentiels;

Considérant que la demande d'autorisation vise à autoriser un usage dérogatoire sur un immeuble résidentiel, situé dans la zone HA-2, et que le projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le projet s'intègre bien au terrain en termes d'implantation, de volumétrie, de densité et d'aménagement;

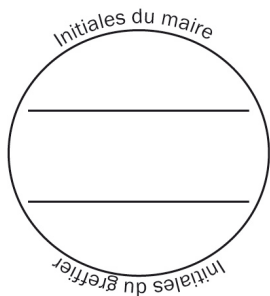
Considérant que la demande d'autorisation du projet a fait l'objet d'une étude par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 21 juin 2022, et ce, en fonction des critères d'évaluation applicables;

Considérant la recommandation favorable du CCU à la demande d'autorisation de ce projet;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante du présent deuxième projet de résolution;
- Que le Conseil accorde, conformément au Règlement 792-16 – *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), l'autorisation d'un projet particulier



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

visant la construction d'un logement d'appoint implanté de la manière proposée (et non conforme au règlement de zonage) est de pouvoir y loger une personne à mobilité réduite. Le logement, entièrement au niveau rez-de-chaussée et adjacent au garage (à agrandir) permet une mobilisation sécuritaire et à l'abri des intempéries du véhicule au logement. De plus, cette configuration facilite l'aspect bigénérationnel de l'immeuble puisqu'il s'agit d'un projet familial;

- Qu'en vertu du Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMO)*, les conditions suivantes doivent être remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution
 - - Que tout agrandissement ou modification du bâtiment complémentaire doive faire l'objet d'une demande de permis;
 - Que le projet correspondance en tous points au projet soumis au CCU le 21 juin 2022;
 - D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

8. **Résolution 250-08-2022** **Demande d'addenda au PIIA 2022-0001 pour le 10 rue du Cap**

Considérant la demande d'addenda au PIIA no 2022-0001 déposée en août 2022;

Considérant que la demande vise l'agrandissement du bâtiment principal situé partiellement à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection, soit au 10, rue du Cap, et que cette demande est assujettie aux articles 2.2.3.11 et 3.1.2.13 du Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande d'addenda au PIIA no 2022-0001;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

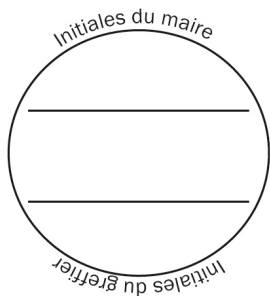
Il est résolu:

- D'autoriser la demande d'addenda au PIIA no 2022-0001 au 10, rue du Cap, pour l'agrandissement du bâtiment principal situé partiellement à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection, conformément aux documents soumis au CCU le 23 août 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

9. **Résolution 251-08-2022**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Demande de PIIA 614-11 pour des travaux à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente au 15, rue St-Georges

Considérant la demande de PIIA no 2022-0043 déposée le 28 juillet 2022;

N° de résolution ou annotations

Considérant que la demande vise l'agrandissement d'un bâtiment principal à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente, soit au 15, rue St-Georges, et que cette demande est assujettie à l'article 5.1.3 du Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no2022-0043, pour l'agrandissement d'un bâtiment principal à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente, soit au 15, rue St-Georges, conformément aux documents soumis au CCU le 23 août 2022;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA no 2022-0043, pour l'agrandissement d'un bâtiment principal à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente, soit au 15, rue St-Georges, conformément aux documents soumis au CCU le 23 août 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

10. Résolution 252-08-2022

Demande de PIIA 614-11 pour des travaux à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente au 55, rue du Solidago

Considérant la demande de PIIA no 2022-0042 déposée le 2 août 2022;

Considérant que la demande vise l'implantation d'une piscine hors terre à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente, soit au 55, rue du Solidago, et que cette demande est assujettie à l'article 5.1.3 du Règlement 614-11 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, découlant du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41;

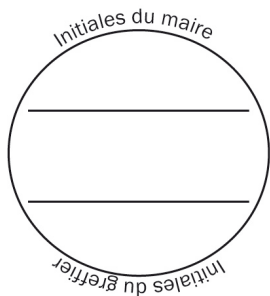
Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tous points les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no2022-0042, pour l'implantation d'une piscine hors terre à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente, soit au 55, rue du Solidago, conformément aux documents soumis au CCU le 23 août 2022;

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser la demande de PIIA no 2022-0042, pour l'implantation d'une piscine hors terre à l'intérieur de la bande de protection d'une forte pente, soit au 55, rue du Solidago, conformément aux documents soumis au CCU le 23 août 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

11. Résolution 253-08-2022

Demande de PIIA 840-18 pour l'agrandissement d'un bâtiment principal à l'intérieur de la zone de contraintes visuelles au 354, rue Auclair

Considérant la demande de PIIA no2022-0044 déposée le 25 juillet 2022;

Considérant que la demande vise l'agrandissement d'un bâtiment principal au 354, rue Auclair, situé en zone de contraintes visuelles, et que cette demande est assujettie au chapitre 6 du Règlement 840-18 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), abrogeant et remplaçant le Règlement 712-14;*

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'accepter la demande de PIIA no2022-0044 pour l'agrandissement d'un bâtiment principal au 354, rue Auclair, situé en zone de contraintes visuelles, conformément aux documents soumis au CCU le 23 août 2022 :

Sur la proposition du conseiller M. Charles Morissette

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA no 2022-0044 pour l'agrandissement d'un bâtiment principal au 354, rue Auclair, situé en zone de contraintes visuelles, conformément aux documents soumis au CCU le 23 août 2022;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

LOISIRS

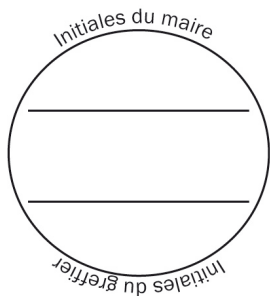
12. Résolution 254-08-2022

Dépôt - Offre de stage à l'UQTR pour l'année 2023

Considérant que le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire recommande que le conseil accepte le dépôt de l'offre de stage auprès du département de loisirs, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et autorise le directeur général à signer les documents afférents;

Considérant que le stage est d'une durée de 32 semaines, soit du 9 janvier au 18 août 2023 au salaire minimum en vigueur;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Il est résolu :

D'autoriser le dépôt de l'offre de stage à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et autorise le directeur général à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

13. Résolution 255-08-2022

Désignation d'un élu responsable de l'organisation et l'animation de la Table ronde de la jeunesse, dans le cadre de la « Journée internationale de la démocratie » en collaboration avec la Maison des Jeunes La Barak

Considérant le caractère politique de cette activité, nous voyons une belle opportunité d'aller chercher l'opinion des jeunes sur différents projets;

Considérant que ce sera aussi l'opportunité de présenter les actions adressées aux adolescents dans la Politique Famille Aînés;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- De nommer Mme France Fortier, mairesse, à titre d'animatrice de la table ronde de la jeunesse dans le cadre de la « Journée internationale de la démocratie ».

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. Résolution 256-08-2022

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse

Considérant que cette demande d'aide financière répond aux critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

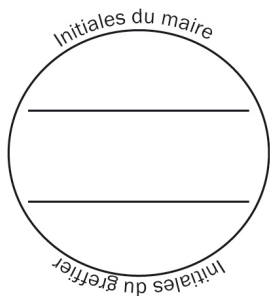
Il est résolu :

- D'accorder une aide financière de 50 \$ à M. Jérémy Drapeau pour sa participation au Gant doré et qualification pour les jeux du Canada, conformément à la *politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

15. Résolution 257-08-2022



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Demande d'initiative citoyenne - Festival de La Vitrine Végé

Considérant que le conseil municipal a prévu, au budget 2023, des sommes pour appuyer les citoyens dans l'organisation d'activités ou d'événements servant la communauté;

N° de résolution ou annotations

Considérant que la Ville a reçu une demande pour la réalisation d'un Festival de La Vitrine Végé au parc des Saphirs les 10 et 11 juin 2023;

Considérant qu'un premier versement de 50 % sera remis lors de l'approbation du projet et un dernier versement de 50%, lors de la remise du rapport de l'événement, soit 3 mois après l'événement;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à La Vitrine Végé pour la réalisation d'un Festival au parc des Saphirs les 10 et 11 juin 2023;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. Résolution 258-08-2022 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté – Marché aux puces de Matinée Frimousses

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière provenant de l'organisme Matinée Frimousses;

Considérant que la demande d'aide financière vise à l'organisation du Marché aux puces qui aura lieu le 18 septembre prochain;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

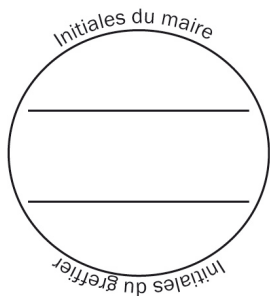
Il est résolu :

- D'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Matinée Frimousses pour l'organisation du Marché aux puces qui aura lieu le 18 septembre prochain, conformément à la *politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. Résolution 259-08-2022 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté – Le Défi familial des Hautes Terres



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière provenant du Centre récréotouristique Domaine des Hautes Terres;

Considérant que la demande d'aide financière vise à l'organisation du Défi familial des Hautes Terres qui aura lieu le 25 septembre prochain;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire;

Sur la proposition du conseiller M. Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- D'accorder une aide financière de 750 \$ au Centre récréotouristique Domaine des Hautes Terres pour l'organisation du Défi familial des Hautes Terres qui aura lieu le 25 septembre prochain, conformément à la *politique définissant les critères d'admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRAVAUX PUBLICS

18. **Résolution 260-08-2022** **Autorisation lancement d'appels d'offres automne 2022**

Considérant qu'à la suite de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, les appels d'offres publics ou sur invitation suivants devront être lancés au cours de l'année 2022:

Services professionnels

- Services professionnels réfection avenue Ste-Brigitte, Monardes et Zurich
- Services professionnels - Ajouts de génératrices

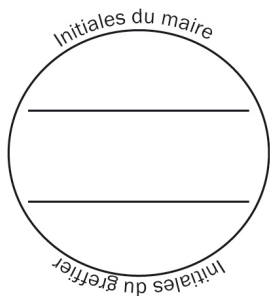
Travaux

- Achat d'un mini-loader en remplacement du Wacker WL-32
- Déneigement des rues privées
- Débroussaillage des fossés
- Tonte des terrains municipaux
- Marquage de la chaussée
- Entretien du réseau d'éclairage
- Remplacement du chargeur et souffleur
- Suivi des aquifères
- Branchement troisième école

Sur la proposition du conseiller M. Dominic Morin

Il est résolu :

- D'autoriser le lancement des appels d'offres mentionnés ci-dessus, conformément aux exigences de la Loi et du Règlement 865-19 - *Règlement sur la gestion contractuelle*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

19. Résolution 261-08-2022
Désignation de signataires - Autorisation de travaux – Troisième école

Considérant que le CSSDPS a débuté les travaux de construction d'une nouvelle école sur des lots appartenant à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval qui doivent être cédés dans les prochaines semaines;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite désigner le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents;

Sur la proposition du conseiller M. Dominic Morin

Il est résolu :

- De désigner le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents;

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. Résolution 262-08-2022
Travaux de mise à niveau du sentier de la Montagne à 2 têtes (PSSPA) au CRDHT

Considérant que dans le cadre du projet de revitalisation des sentiers de la Montagne à Deux Têtes la Ville a reçu une subvention liée au programme PSSPA;

Considérant que le CRDHT désire travailler en collaboration avec ASL;

Considérant l'offre de service reçue qui prévoit notamment:

- Correction et déplacement de 2 portions de sentier; nettoyage; déboisement; drainage; matériel; etc.

21 000 \$

- Signalisation et panneau d'interprétation

10 000 \$

- Plans et devis

4 000 \$

- Gestion et supervision

4 000 \$

- Contingence

6 000 \$

TOTAL DES TRAVAUX en excluant les taxes applicables :

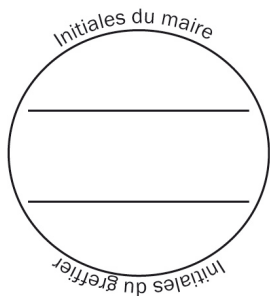
45 000 \$

Sur la proposition du conseiller M. Dominic Morin

Il est résolu :

- De désigner le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents;

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotation

RESSOURCES HUMAINES

21. Résolution 263-08-2022

Confirmation d'emploi de Mme Karine Daigle à titre d'agente de communication, régulier, à temps plein

Considérant que le 23 novembre 2021, Mme Karine Daigle faisait son entrée en poste à titre d'agente de communication;

Considérant que le nombre d'heures de travail exigé est maintenant atteint et que Mme Karine Daigle a reçu une évaluation dépassant les attentes de la part de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- De confirmer Mme Karine Daigle à titre d'agente de communication au statut régulier, à temps plein, selon les modalités de la convention collective des cols blancs en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. Résolution 264-08-2022

Embauche de Isabelle Renaud à titre de technicienne comptable, poste régulier, à temps plein

Considérant le départ à la retraite de Mme Patricia Fortier, prévue en mars 2023, la responsable des ressources humaines a procédé à l'affichage du poste de technicienne comptable du 6 au 19 juin dernier;

Considérant que nous avons reçu 13 candidatures, dont 4 ont été retenues pour l'entrevue;

Considérant que parmi les candidatures rencontrées, la candidature de Mme Isabelle Renaud, résidente de Sainte-Brigitte-de-Laval, a retenu l'attention du comité de sélection, formé de la directrice des finances et trésorière, Ariane Tremblay, ainsi que de l'assistante-trésorière, Sophie Tremblay;

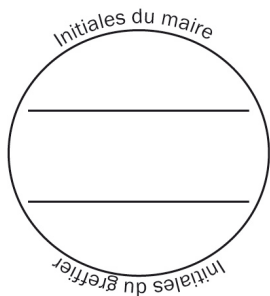
Considérant que Mme Renaud détient un diplôme d'études professionnelles en comptabilité et plus de 20 ans d'expérience de travail dans la comptabilité et le service à la clientèle;

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'embaucher Mme Isabelle Renaud au poste de technicien comptable selon de la *Convention collective de travail des cols blancs en vigueur*;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

APPROVISIONNEMENTS

N° de résolution ou annotations

23. Résolution 265-08-2022

Acquisition d'un véhicule VUS d'urgence pour le service de la sécurité publique

Considérant le besoin du service de la sécurité publique d'acquérir un véhicule utilitaire sport pour répondre aux situations d'urgence;

Considérant que l'acquisition de ce véhicule a été autorisée au Plan triennal d'immobilisations pour l'année 2022;

Considérant la volonté de procéder à un achat de gré à gré d'au plus 50 000\$, incluant les taxes;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- D'autoriser le directeur du service de la sécurité publique à procéder à l'achat d'un véhicule utilitaire sport de l'année 2018 ou plus récent, pour un montant d'au plus 50 000\$ incluant les taxes;
- D'autoriser le directeur général ou le directeur du service de la sécurité publique à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. Résolution 266-08-2022

Acquisition d'un VTT de sauvetage hors route pour le Service de la sécurité publique

Considérant le besoin du service de la sécurité publique d'acquérir un véhicule tout terrain pour répondre aux situations d'urgence hors route;

Considérant que l'acquisition de ce véhicule a été autorisée au Plan triennal d'immobilisations pour l'année 2022;

Considérant la volonté de procéder à un achat de gré à gré d'au plus 39 000\$, incluant les taxes;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

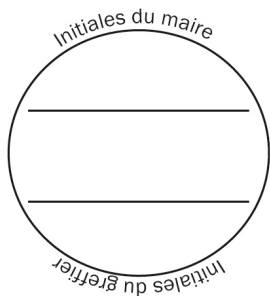
- D'autoriser le directeur du service de la sécurité publique à procéder à l'achat d'un véhicule tout terrain pour un montant d'au plus 39 000 \$ incluant les taxes;
- D'autoriser le directeur général ou le directeur du service de la sécurité publique à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. Résolution 267-08-2022

Adjudication de contrat à l'entreprise Drolet inc. - Branchement troisième école



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval doit procéder aux branchements au réseau sanitaire et de l'aqueduc de la troisième école ;

Considérant la demande de prix effectuée par le Service des travaux publics;

Considérant que cette démarche est conforme à l'article 12.2 au règlement 865-19, permettant l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement dont la valeur est supérieure à 25 000\$, mais n'excédant pas 50 000\$, avec ou sans mise en concurrence:

Article 12.2 Contrat dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et n'excède pas 50 000 \$

Tout contrat d'approvisionnement, de travaux ou de services techniques dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et n'excède pas 50 000 \$ peut être conclu de gré à gré, avec ou sans mise en concurrence (demande de prix, appel d'offres, avis d'intérêt, etc.).

Le responsable de projet doit justifier par écrit le choix de ne pas avoir procédé par mise en concurrence avant l'octroi du contrat et remettre cette justification au greffier;

Considérant que les justifications requises pour procéder à l'achat de gré à gré seront transmises à la greffière, tel que requis;

Étant donné que la délégation du directeur général est de 24 999\$, il est nécessaire de faire autoriser la dépense à venir par une résolution du conseil municipal;

Considérant que le coût des travaux sera financé à même le Règlement 870-20;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- D'autoriser le directeur du service des travaux publics à procéder à l'adjudication de contrat pour un montant d'au plus 50 000\$ incluant les taxes;
- D'autoriser le directeur général ou le directeur du service des travaux publics à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

26. Résolution 268-08-2022 Mandat pour la mise à jour du plan d'intervention

Considérant que la Ville souhaite mettre à jour son plan d'intervention;

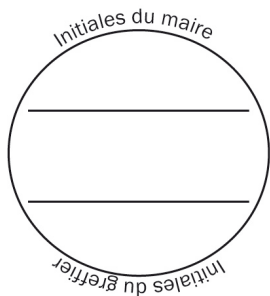
Considérant l'offre de services déposée par *la firme Maxxum*;

Considérant la recommandation favorable du directeur du service des travaux publics;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- D'adjuger un contrat à la firme Maxxum afin de mettre à jour le Plan d'intervention de la ville pour un montant total de 61 560 \$, avant les taxes applicables;
- D'autoriser le directeur général ou le directeur du service des travaux publics à signer les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon,
M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et
Mme la conseillère Michèle Dufresne

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

27. Résolution 269-08-2022
Rapport annuel an 6 - schéma de couverture de risque

Considérant que le Service de la sécurité publique doit adopter un rapport annuel qui est en lien avec le schéma de couverture de risque;

Considérant que le rapport annuel détaille les avancements du Service de la sécurité publique en concordance avec les objectifs contenus au schéma;

Considérant que le rapport annuel du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque pour l'an 6 de la Ville ainsi que les commentaires de la MRC de La Jacques-Cartier a été déposé;

Sur la proposition du conseiller M. Guillaume Plamondon

Il est résolu :

- D'adopter le rapport annuel du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque pour l'an 6 de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

28. Résolution 270-08-2022
Période de questions

À 19 h 27, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière.

La période de questions s'est terminée à 19 h 49.

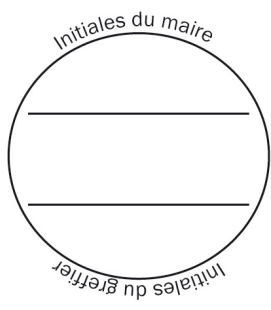
Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

29. Résolution 271-08-2022
Levée de la séance

Sur la proposition Mme la mairesse France Fortier

Il est résolu de lever la séance à 19 h 50.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M.
le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la
conseillère Michèle Dufresne

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Signature de la mairesse

Signature de la greffière